



**PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 19 mars 2022 à 14h00 à l'INSEP Paris**

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Frédéric KERBECHE, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Prebagarane BALANE, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Stéphanie KUNTZ.

Membres absents non excusés :

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS, Noémi CHEVALIER-MICHON

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 14h10 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes et est heureux de les retrouver sur une réunion en présentiel.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V.
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Demandes
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide les P.V. suivants :

- PV CD FFBS 24_02_2022

IV. Commissions

CFTE

Le Comité Directeur a acté la candidature de Sylvain Ponge au poste de président de la CFTE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Sylvain Ponge est élu au poste de président de la Commission Fédérale Terrain et Équipement.

CFJR

Le Comité Directeur se prononce favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

CFS

Le Comité Directeur valide les documents présentés par la CFS :

- FFBS_PV4_CFS
- FFBS_PV5_CFS
- FFBS_CFS_softball PV1 révisé au 24/02/2022
- FFBS_CFS_softball PV3
- FFBS_CFS_softball PV4
- FFBS_CFS_softball PV5

Le Comité Directeur valide les calendriers Softball Masculin et Féminin de Division 1.

Le Comité Directeur valide l'intégration de Florent ROUCAN et Agnès MASSON-SIBUT comme membre de la CFS

CNAB

Le Comité Directeur approuve les documents présentés par la CNAB :

- PV 01_2022 CNAB du 24.02.2022
- Bulletin CNAB 2022B04
- Relevé de décisions de la CNAB 01_2022
- Relevé de décisions de la CNAB 02_2022
- Relevé de décisions de la CNAB 03_2022

CNAS

- CNAS 2022S01 du 8 mars 2022
- CNAS 2022S02 du 16 mars 2022

Sport Pour tous

- PV CFSPT 25 fév 2022

CF Formation

- Bulletin INFBS 2022 #02

V. Demandes

Demande USCA – France Cricket

Le Comité Directeur a été saisi par le club U.S.C.A. (075030) d'une contestation de la décision du Comité Directeur de France Cricket du 12 février 2022 portant confirmation des sanctions sportives et pécuniaires prononcées à l'encontre de U.S.C.A. et contestées par le club, pour les retraits définitifs, lors de la saison 2021, de ses équipes féminines sénior, jeune masculin et sénior masculin.

Les demandes du club requérant sont les suivantes :

- Annuler pour irrégularité manifeste l'ensemble des décisions adoptées par France Cricket ;
- Statuer, en lieu et place des instances de France Cricket, sur les sanctions sportives et pécuniaires, au regard des circonstances sanitaires exceptionnelles ;
- Autoriser l'inscription à titre conservatoire de U.S.C.A. en Division 1 Super League dans l'attente d'une décision définitive ;
- Annuler les sanctions sportives et pécuniaires prononcées par France Cricket à l'encontre de U.S.C.A. ;
- Transmettre le présent dossier aux instances de la Commission fédérale de discipline suite aux dysfonctionnements ayant entaché la présente procédure.

Le Comité Directeur reprenant à son compte l'avis rendu par la Commission fédérale juridique et réglementation juge l'appel recevable et décide de :

- Annuler pour irrégularité manifeste l'ensemble des décisions adoptées par France Cricket, à l'exception de la décision de la CSNC du 27 juillet 2021 ;
- Rejeter l'application de l'article 18 des Règlements généraux de France Cricket aux circonstances sanitaires exceptionnelles ;
- Autoriser l'inscription à titre conservatoire de U.S.C.A. dans le championnat national auquel le club est éligible au regard des droits sportifs acquis, sous réserve du règlement des sanctions pécuniaires dont il est redevable ;
- Confirmer la décision de la CSNC du 27 juillet 2021 en ce qui concerne l'application au club requérant des sanctions sportives et pécuniaires prévues à l'article 21 des règlements généraux de France Cricket ;
- Demander à France Cricket de modifier ses Règlements généraux en conformité avec les dispositions du Règlement intérieur fédéral, en particulier de dissoudre la cellule d'appel ;
- Demander à France Cricket de communiquer à l'ensemble des clubs de cricket affiliés les voies de recours offertes par les règlements fédéraux ;
- Suspendre sa décision quant à la saisine de la Commission fédérale de discipline, dans l'attente d'éléments complémentaires de la part du club requérant.

La présente décision accompagnée de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation sera notifiée au club requérant et à France Cricket.

VI. Direction Technique Nationale

Directives Techniques Nationales

Le DTN présente un avant-projet sur les directives techniques nationales 2022-2028 pour partage avec le Comité Directeur.

Le Comité Directeur devra se prononcer sur les directives techniques nationales lors du prochain comité directeur.

VII. Vie Fédérale

Poste de Directeur Général

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce samedi 19 mars 2022, le Comité Directeur décide d'ouvrir un appel à candidature en interne au poste de Directeur Général de la Fédération.

La date limite de candidature est fixée au 10 avril 2022.

Dans l'éventualité où le poste ne serait pas pourvu en interne dans ce cadre, le Comité Directeur devra se prononcer sur son ouverture en externe.

Embauche d'un alternant

Le Comité Directeur valide l'embauche en contrat d'alternance de Zachary LEVREL au sein de la Fédération pour le poste d'assistant évènementiel.

Ententes

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes :

-Léguevin/Montauban (031014 - ASS. SPORTIVE DE BASEBALL DE L'OUEST TOULOUSAIN / 082002 - BASEBALL CLUB MONTALBANAIS) championnat régional 19+ Occitanie, droits sportifs 031014 - ASS. SPORTIVE DE BASEBALL DE L'OUEST TOULOUSAIN

-Gif/St Arnoult (091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL / 078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES) championnat départemental Essonne (91) 12U, droits sportifs 091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL

-Noisy le Grand/ Thiais Brevannes 15U (093003 - NOISY LE GRAND WEB'S / 094008 - SPEED BASEBALL DE THIAIS) championnat départemental Seine Saint Denis (93) 15U, droits sportifs 093003 - NOISY LE GRAND WEB'S

-STORMS-SCORPS (077022 - Les Scorps Baseball / 077020 - BASEBALL CLUB DE LAGNY LES STORM) championnat départemental Seine et Marne (77) 15U, droits sportifs 077022 - Les Scorps Baseball

-Pat'bolos (091009 - C.O.ULIS BASEBALL SOFTBALL / 075015 - PATRIOTS DE PARIS), championnat départemental Essonne (91) 12U, droits sportifs 091009 - C.O.ULIS BASEBALL SOFTBALL

-PUC Softball Féminin (075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB / 094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball), championnat régional Softball 19+ IDF, droits sportifs 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB

- Mariners (044004 - NANTES ATLANTIQUE BASEBALL / 044006 - BASEBALL LOIRE-DIVATTE) championnat régional 19+ pays de Loire, droits sportifs 044004 - NANTES ATLANTIQUE BASEBALL

- Les Angels (095006 - ERMONT BASEBALL CLUB / 095021 - Baseball Club Domontois Les Cerberes/ 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB/ 92020 - BASEBALL CLUB DES HAUTS DE SEINE "WILDCATS" / 042003 - Ducks St Just St Rambert) open de France féminin de baseball 19+, droits sportifs 095006 - ERMONT BASEBALL CLUB

- RABBITS (034013 - RABBITS DE CLAPIERS-JACOU / 034008 - LES ALBATROS DE LA GRANDE MOTTE) championnat régional 15U Occitanie, droits sportifs 034013 - RABBITS DE CLAPIERS-JACOU

- GOP (091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket / 078011 - Montigny Baseball Les Cougars/ 095008 - LES SQUALES DE VAURÉAL / 091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL), open de France féminin de baseball 19+, droits sportifs 091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket

Il est rappelé que les ententes même si elles sont tout à fait valides ne sont pas comptabilisées dans les critères d'équipes demandés pour l'engagement en compétition nationale.

Élection du 1^{er} vice-président et de 2 vice-présidents

Suite aux modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2022, le Comité Directeur a procédé à l'élection du 1^{er} vice-président et de 2 vice-présidents au sein du Bureau Fédéral.

Sont candidats :

- Fabien CARRETTE-LEGRAND au poste de 1^{er} vice-président :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fabien CARRETTE-LEGRAND est élu 1^{er} vice-président de la Fédération

- Fouzia SAIDI au poste de vice-présidente :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fouzia SAIDI est élue vice-présidente de la Fédération

- Christelle BONAVIDA au poste de vice-présidente :

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0

Christelle BONAVIDA est élue vice-présidente de la Fédération

Contrat de délégation

Le Comité Directeur approuve le contrat de délégation conclu avec le Ministère des Sports en application avec l'article 1131-14 du code du sport.

Le Comité Directeur approuve également la souscription au contrat d'engagement républicain de l'article 1131-8 du code du sport.

Courrier sur les réfugiés ukrainiens

Le Comité Directeur approuve la proposition du Président d'offrir la gratuité des licences aux réfugiés ukrainiens. En outre le président enverra un courrier aux clubs précisant cette mesure et proposera aux clubs de ne pas faire payer l'adhésion de manière à ce que l'inscription et la licence reviennent à 0€ pour les réfugiés ukrainiens.

VIII. COVID-19

Suite à la parution du décret n°2022-352 du 12 mars 2022, l'obligation de présentation d'un Pass Vaccinal valide pour les personnes âgées de plus de 15 ans et d'un Pass Sanitaire valide pour les jeunes âgés de 12 à 15 ans ainsi que le port du masque ne sont plus nécessaires pour l'accès aux ERP de type X (structures couvertes) et de type PA (Plein Air) ou structures assimilées.

Le Manager Fédéral rappelle néanmoins que la vigilance et le respect des gestes barrière restent de mise, notamment à destination des personnes à risques conformément aux recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET
Président

Damien Guionie
Secrétaire Général

Modifications règlementaires

Comité Directeur du 19 mars 2022

I.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX	2
	Proposition 1. Transferts internationaux et double licence	2
	ARTICLE 14 : LICENCES	2
	ARTICLE 28 : JOUEUR EVOLUANT A L'ETRANGER.....	2
II.	PROPOSITION DE MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES 2022	2
	Proposition 2. Indemnités de saisie statistique	2
	MONTANT DES INDEMNITES - SAISON 2022.....	2
III.	PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL	3
	Proposition 3. Qualification en Divisions 1 et 2	3
	ARTICLE 30 : DE LA QUALIFICATION	3
IV.	PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL	3
	Proposition 4. Référence textuelle	3
	ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIEREANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE.....	3
	Proposition 5. Formule Division 1 Masculine.....	3
	ANNEXE 3 - REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNATS NATIONAUX - DIVISION 1 MASCULINE	3
	Proposition 6. Formule Division 1 Féminine	5
	ANNEXE 3 - REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNATS NATIONAUX - DIVISION 1 FEMININE ...	5

I. PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

Proposition 1. Transferts internationaux et double licence

Exposé des motifs : Précisions sur les transferts internationaux et interdiction de double licence compétition.

ARTICLE 14 : LICENCES

(...)

A. DES LICENCES POUR PRATIQUE EN COMPETITION

(...)

14.7 ~~(réserve)~~ Sous réserve des exceptions prévues dans les règlements de la fédération, une personne ne peut pas être titulaire d'une licence pour pratique en compétition délivrée par la fédération, pour une ou plusieurs disciplines fédérales, pour les catégories d'âges 18 ans et moins et 19 ans et plus, et, simultanément d'une licence délivrée par une autre fédération nationale permettant la pratique en compétition de la ou des mêmes disciplines fédérales.

(...)

ARTICLE 28 : JOUEUR EVOLUANT A L'ETRANGER

A. TRANSFERT INTERNATIONAL

(...)

28.5 Les dispositions du présent article sont applicables aux seuls titulaires, au cours de la saison sportive concernée, de licences pour pratique en compétition de catégories 18 ans et moins et 19 ans et plus.

B. JOUEUR FRANÇAIS EVOLUANT A L'ETRANGER

28.6 Un joueur français n'ayant jamais été licencié ou n'étant plus licencié dans un club affilié à la fédération mais sélectionnable ou sélectionné en équipe de France, est toujours éligible à participer aux compétitions internationales avec l'équipe de France par l'attribution, à titre gratuit, d'une licence fédérale par la fédération, le cas échéant par exception à l'article 14.7 des présents règlements.

II. PROPOSITION DE MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES 2022

Proposition 2. Indemnités de saisie statistique

Exposé des motifs : Réintégration des indemnités de saisie de statistiques.

MONTANT DES INDEMNITES - SAISON 2022

(...)

4. STATISTIQUES

Lorsqu'un scoreur de grade SF3 ou SF saisit les feuilles de score papier d'une compétition aux fins d'en établir les statistiques :

10 € par rencontre.

20 € par saisie de 5 rencontres pour les interligues.

(...)

III. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL

Proposition 3. Qualification en Divisions 1 et 2

Exposé des motifs : Précision sur le champ d'application de l'article 30.04.01 des RGES Softball.

ARTICLE 30 : DE LA QUALIFICATION

30.04.01 En Division 1 et Division 2 masculines et féminines tous les joueuses et joueurs doivent avoir joué un tiers des rencontres, arrondi par défaut, de la saison régulière pour prendre part aux rencontres de la phase de classement, la phase de maintien, la phase finale et/ou les barrages ~~phases finales~~ de ces championnats.

IV. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL

Proposition 4. Référence textuelle

Exposé des motifs : Correction.

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIEREANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

(...)

ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT

Non-respect des obligations (5.034)

1 000 €

Non-participation ou retrait du championnat

(...)

Proposition 5. Formule Division 1 Masculine

Exposé des motifs : Mise à jour de la formule de la Division 1 masculine pour la saison 2022.

ANNEXE 3 - REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNATS NATIONAUX - DIVISION 1 MASCULINE

Fusion des 2 divisions pour la saison 2022.

7 équipes sont engagées en championnat.

Phase de qualification dite 'saison régulière'

1 poule de 7 équipes

Double round robin

Matches les samedi et dimanche

A l'issu, un classement X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7.

Phase de classement

Les 4 premiers de la phase de qualification sont réunis en une poule haute (X1, X2, X3, X4)

Double round robin

Matchs les samedi et dimanche

Les 3 derniers de la phase de qualification sont réunis en une poule basse (X5, X6, X7)

Double round robin

Matchs les samedi et dimanche

Phase finale

Les 2 premiers de la poule haute sont en finale, qui se joue au meilleur des 5 matchs

J1 chez l'équipe classée 2^{ème}

J2 chez l'équipe classée 1^{er}

Si 8 équipes engagées :

— Phase de qualification dite 'saison régulière'

— 2 poules de 4 équipes

— Quadruple round robin

— Matchs les samedi et dimanche

— Phase de classement

— Les 2 premiers de chaque poule constituent la poule haute

— Quadruple round robin

— Matchs les samedi et dimanche

— Les 2 derniers de chaque poule constituent la poule basse

— Double round robin

— Matchs les samedi et dimanche

— Phase finale

— Pour les équipes classées 1 et 2

— Au meilleur des 5 matchs

— J1 chez l'équipe classée 2^{ème}

— J2 chez l'équipe classée 1^{ère}

Si 10 équipes engagées :

— Phase de qualification dite 'saison régulière'

— 2 poules de 5 équipes

— Triple round robin

— Matchs les samedi et dimanche

— Phase de classement

— Les 2 premiers de chaque poule constituent la poule haute

— Quadruple round robin

— Matchs les samedi et dimanche

— Les classés 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule constituent la poule basse

— Double round robin

— Matchs les samedi et dimanche

— Le dernier de chaque poule sont directement classés 9^{ème} et 10^{ème} à l'issue de la phase de qualification

— Phase finale

— Pour les équipes classées 1 et 2

— Au meilleur des 5 matchs

— J1 chez l'équipe classée 2^{ème}

— J2 chez l'équipe classée 1^{ère}

Si le nombre d'équipes engagées est différent des prévisions ci-dessous, la CFS adaptera la formule en fonction.

(...)

Proposition 6. Formule Division 1 Féminine

Exposé des motifs : Mise à jour de la formule de la Division 1 féminine pour la saison 2022.

ANNEXE 3 - REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNATS NATIONAUX - DIVISION 1 FEMININE

Fusion des 2 divisions pour la saison 2022.

Si 8 équipes engagées :

Phase de qualification dite 'saison régulière'

1 poule de 8 équipes

Double round robin

Matches les dimanches, programme aller-retour

Phases de classement et finale

Les 4 équipes les mieux classées constitue la poule haute

○ 1/2 finales 1 vs 4 et 2 vs 3 (au meilleur des 3 matchs),

○ Finales (au meilleur des 3 matchs),

○ Le mieux classé de la saison régulière recevra les matchs

○ 2 week-ends nécessaires plutôt que 4 week-ends

▪ 17 et 18 septembre – 1vs4 ; 2vs3

▪ 24 et 25 septembre = réserve

▪ 8 et 9 octobre – Gagnant 1vs4 / Gagnant 2vs3 (classement 1^{ère} place) ;

Perdant 1vs4 / Perdant 2vs3 (classement 3^{ème} place)

Les 3 équipes classées 5 à 8 constitue la poule basse

○ Page system

▪ Samedi 17 septembre 2022

• Match A : 5vs8

• Match B : 6vs7

• Match C : Gagnant A / Gagnant B > Gagnant match C = finale

▪ Dimanche 18 septembre 2022

• Match D : Perdant A / Perdant B (le perdant est 8^{ème})

• Match E : Perdant C vs Gagnant D (le perdant est 7^{ème})

• Finale : Gagnant C vs Gagnant E (places 5^{ème} et 6^{ème})

○ Plateau joué chez l'équipe classée 5^{ème} de la phase 1

— Phase de qualification dite 'saison régulière'

— 2-poules de 4 équipes

— Quadruple round robin

— Matches les dimanche, programme aller-retour

— Phase de classement

— Les 2 premiers de chaque poule constituent la poule haute

— Quadruple round robin

— Matches les samedi et dimanche

— Les 2 derniers de chaque poule constituent la poule basse

— 3A vs 4B et 3B vs 4A

— Matches le samedi et dimanche

— Phase finale

— Pour les équipes classées 1 et 2

— Au meilleur des 3 matchs

— Chez l'équipe classée 1^{ère}

Si le nombre d'équipes engagées est différent des prévisions ci-dessous, la CFS adaptera la formule en fonction.

(...)